



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réf : DOS-0325-1756-D



**ARRETE DE COMPOSITION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ALLOCATION DES RESSOURCES
RELATIF AUX ACTIVITES D'URGENCES
MENTIONNEE DANS L'ARTICLE L. 162-22-6 et R. 162-29 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE
DANS LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment l'article R. 6123-1, 2° et 3° ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-22-6 et R. 162-29 ;

Vu l'article 36 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

Vu l'arrêté « des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale précisant les modalités de composition de la présente section ».

ARRETE

Article 1^{er} :

La section chargée d'émettre un avis sur l'allocation des ressources des structures de médecine d'urgence, est composée :

1. De représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés, désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :
 - Chaque organisation nationale représentative possède un nombre minimum de représentants en fonction du nombre de passages cumulés par an dans les structures des urgences autorisées au sein des établissements adhérents de chaque organisation de la région considérée. Ce nombre de passages est comparé à un seuil fixé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale.
 - Les sièges restants sont attribués proportionnellement à l'activité des structures des urgences des établissements de chaque organisation nationale représentative.
2. De représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes. Ces représentants sont nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des associations professionnelles ;
3. De représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé.



Cette section comporte au maximum vingt-et-un représentants dont le nombre et la répartition varient en fonction du nombre d'habitants au sein de la région.

Un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

Article 2 :

Dans la région Provence-Alpes-Côte-D'azur d'environ 5 millions d'habitants, le comité consultatif d'allocation des ressources des urgences sera constitué de 17 membres au total :

- 10 représentants des établissements de santé ;
- 5 représentants urgentistes ;
- 2 représentants des usagers.

17 titulaires et 17 suppléants.

Article 3 :

Identité		Email
FHF PACA - 04 91 38 15 69 80, rue Brochier - 13354 MARSEILLE CEDEX 5		secretariat.fhf-paca@ap-hm.fr
FHF 1 Titulaire	Gilles DUFOUR CH DIGNE-MANOSQUE - <u>GHT 04</u>	duffour.g@ght04.fr direction@ch-manosque.fr
FHF 1 Suppléant	Rachel JUIF-ARENILLAS DAF CHI CHIAP	rjuifarenillas@ch-aix.fr
FHF 2 Titulaire	Yohann LAGORCE CHU Nice - <u>GHT 06</u>	lagorce.y@chu-nice.fr direction-generale@chu-nice.fr
FHF 2 Suppléant	Loïc MONDOLONI CH Martigues	loic.mondoloni@ch-martigues.fr direction-generale@ch-martigues.fr
FHF 3 Titulaire	Dr Jean-Marc MINGUET CH Draguignan - <u>GHT 83</u>	jean-marc.minguet@ch-draguignan.fr
FHF 3 Suppléant	Pr Jacques LEVRAUT CHU Nice - <u>GHT 06</u>	levraut.j@chu-nice.fr
FHF 4 Titulaire	Cécile POLITO DAF CH Avignon - <u>GHT 84</u>	cpolito@ch-avignon.fr
FHF 4 Suppléant	Dr Philippe BIGOT CH Orange	pbigot@ch-orange.fr
FHF 5 Titulaire	Nicolas RAZOUX CHICAS - <u>GHT 05</u>	nicolas.razoux@chicas-gap.fr
FHF 5 Suppléant	Dr Pierre VISINTINI CHICAS	pierre.visintini@chicas-gap.fr elodie.abrard@chicas-gap.fr
FHF 6 Titulaire	Elisabeth COULOMB CHITS	elisabeth.coulomb@ch-toulon.fr dg@ch-toulon.fr
FHF 6 Suppléant	Florence ARNOUX DR FHF PACA	florence.arnoux.fhf-paca@ap-hm.fr

Identité		E Email
FEHAP PACA - 06 72 04 86 73 // 07 85 77 27 24 La Maternité de Provence l'Etoile - CS 90051 13089 Aix-en-Provence Cedex 2		paca@fehap.fr
FEHAP 1 Titulaire	Ronan DUBOIS DG de l'Hôpital Lenval	ronan.dubois@lenval.com
FEHAP 1 Suppléant	Dr Olivier MAURIN Chef Urgences St Joseph	omaurin@hopital-saint-joseph.fr
FEHAP 2 Titulaire	Frédéric ROLLIN Directeur adjoint St Joseph	frollin@hopital-saint-joseph.fr
FEHAP 2 Suppléant	Dr Fabienne DULIEU Médecin DIM Lenval	dulieu.f@pediatrie-chulenal-nice.fr
FHP PACA - 04.91.81.73.11 Le Grand Prado, 20 allées Turcat Méry 13008 Marseille		fhpsudest@fhp-se.fr
FHP 1 Titulaire	Dr Pierre ALEMANNO PDG de la Polyclinique Saint Jean à Cagnes sur Mer	p.alemanno@polesantesaintjean.fr direction.pssj@polesantesaintjean.fr
FHP 1 Suppléant	Romain DUSSAUT DG de la Clinique Saint George Nice	romain.dussaut@kantys.org
FHP 2 Titulaire	Nathalie RICHELMI Directrice Régionale Provence d'Almaviva	nathalie.richelmi@almaviva-sante.com
FHP 2 Suppléant	Gabrielle LEPAGNEY Présidente Directrice Générale de l'Hôpital Privé de Provence	g.lepagney@groupe-saint-gatien.com
AMUF - Tél : 01.43.36.22.14 - SMS 06.49.19.77.80 14 rue Vésale - RDC du bâtiment HAD - 75005 Paris		secretariat@amuf.fr
AMUF 1 Titulaire	Dr Philippe GARITAINE PCME et Chef de service Urgences CH St-Tropez	pgaritaine@ch-saint-tropez.fr
AMUF 1 Suppléant	Dr Fanny VIRARD Cheffe de service des Urgences CH Avignon	fvirard@ch-avignon.fr
AMUF 2 Titulaire	Dr Stéphane LUIGI PCME et Chef de service Urgences CH Martigues	stephane.luigi@ch-martigues.fr
AMUF 2 Suppléant	Dr Sébastien CANU Chef de service des Urgences CH La Ciotat	sebastien.canu@ch-laciotat.fr
SUdF		contact@samu-urgences-de-france.fr
SUdF 1 Titulaire	Dr Didier JAMMES CH Fréjus	jammes-d@chi-fsr.fr
SUdF 1 Suppléant	Dr Muriel VERGNE CHITS	muriel.vergne66@orange.fr muriel.vergne@ch-toulon.fr
SUdF 2 Titulaire	Dr François VALLI CHUN	valli.f@chu-nice.fr
SUdF 2 Suppléant	Dr Yann COULON CH Digne	yann.coulon@gmail.com

Identité		Email
SNUPH - 06 72 87 79 31		snuhp@wanadoo.fr
SNUPH 1 Titulaire	Dr Hervé CAEL Coordinateur Urgences Clinique du Parc Impérial 28 bd Tzaréwitch - 06000 NICE	h.cael@orange.fr
SNUPH 1 Suppléant	Dr Frédéric NOIROT SAU Hôpital privé de Provence 235 allé de Staël 13090 AIX EN PROVENCE	frednoir@yahoo.fr
France Assos Santé PACA - 04 86 91 09 25 / 26 31 Ter Chemin de Brunet - 13090 AIX EN PROVENCE		paca@france-assos-sante.org
Usagers 1 Titulaire	Michèle TCHIBOUDJIAN Présidente France Assos PACA	michel.tchiboudjian@gmail.com
Usagers 1 Suppléant	Guy REY Vice-président France Assos PACA	guy-rey@wanadoo.fr
Usagers 2 Titulaire	Sylvia LENOIR-NANCI Chargée de mission	slenoir@france-assos-sante.org
Usagers 2 Suppléant	Marie Laure LUMEDILUNA Vice-Présidente	marie.lumediluna@orange.fr

Les modifications à date des membres ou de leur rôle (titulaires ou suppléants), sont surlignées en jaune.

Article 4 :

Le présent arrêté nommant les membres du CCAR annule le précédent du 31 janvier 2024. Il prendra effet à la date de sa publication sur le recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Article 5 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marseille, le 14 octobre 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Olivier Brahic